

Projet n°22
Délibération du conseil municipal
Séance du 14 décembre 2022

Objet : Modification du règlement intérieur de la crèche des Castellous

Par délibération n°2017/111, en date du 30 juin 2017, le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur des Castellous.

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021, relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, impose de revoir le règlement sur un certain nombre de points :

- Dénomination de la structure – suppression de la mention « multi accueil » au profit du terme « crèche »,
- Désignation d'un référent « santé »,
- Intégration des différents protocoles en annexe du document.

Le projet de règlement modifié est joint à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021, relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

Vu les observations de la Commission Politique Educative du 30 novembre 2022 ;

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver le règlement intérieur des Castellous, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.